



Communication saisonnière Allégations de santé liées au Coronavirus

Saison : avril 2020

Produit alimentaire : compléments alimentaires

Contrôle : allégations de santé en lien avec le Coronavirus

Base réglementaire : Règlement (UE) n°1169/2011 et (UE) n°1924/2006

Description du contrôle

La réglementation relative à l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires interdit les allégations de santé en relation avec des maladies humaines : « *les informations sur les denrées alimentaires n'attribuent pas à celles-ci des propriétés de prévention, de traitement ou de guérison d'une maladie humaine, ni évoquent de telles propriétés* » (Article 7.3. du règlement (UE) n°1169/2011).

Par contre, certaines allégations de santé en relation avec le système immunitaire sont autorisées sous conditions qu'elles reposent sur des preuves scientifiques généralement admises. La vitamine C contribue au fonctionnement normal du système immunitaire en est un exemple. Cette allégation de santé est souvent utilisée sur les compléments alimentaires.

A ce jour, aucun ingrédient ou aliment ne permet de prévenir, de réduire ou de guérir l'infection au Coronavirus et ces allégations sont interdites. Il en est de même pour les allégations faisant référence aux virus.

Au niveau européen, il a été décidé de rechercher activement les allégations en relation avec le Coronavirus.

Méthodologie

Dans un premier temps, une recherche généralisée avec des mots-clés a été réalisée. Il s'agissait surtout des mots-clés : « Coronavirus », « virus », « anti-viral » en relation avec les compléments alimentaires vendus au Luxembourg.

Dans un deuxième temps, une recherche systématique par exploitation a eu lieu. Les contrôles ont ciblé les sites internet des exploitations enregistrées officiellement, dont l'activité correspondait à la vente de compléments alimentaires

Division de la sécurité alimentaire		7A rue Thomas Edison L-1445 Strassen		(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
CaV/LZ/FC/	Publication 30/04/2020	Mise à jour : 30/04/2020	DOC-174 Rev00	Page 1/2

Résultats

La campagne de contrôle a permis de contrôler 82 sites internet.

Le résultat des recherches a mis en évidence une exploitation luxembourgeoise qui mettait en avant les bienfaits de certains nutriments pour renforcer le système immunitaire en relation avec le Coronavirus en intégrant le lien vers le produit à la page du Coronavirus. Sur le produit en question, il y avait aussi une allégation de santé en relation avec la réduction au risque d'une infection virale. Un rapport a été fait par rapport aux allégations présentes sur le site internet.

La recherche systématique n'a pas permis de trouver d'autres allégations en relation directe avec le Coronavirus.

Cependant, cette recherche a permis de relever d'autres non-conformités par rapport à la réduction de certaines maladies. Des contrôles sont prévus pour ces sites.

D'autres Etats membres ont signalé 2 non-conformités via le système AAC. Ces sites ont été recontrôlés et les allégations en relation avec le virus ont bien été enlevées.

En résumé, 82 sites internet ont été contrôlés dont un était non-conforme. Les 2 non-conformités qui ont été relevées par d'autres Etats membres s'y ajoutent.

Remarque

De façon générale, il a été observé que les produits ne font pas forcément directement référence au Coronavirus. Les sites de vente de compléments alimentaires ont des blogs sur lesquels ils écrivent des articles sur le Coronavirus et comment s'en protéger. En relation avec le renforcement du système immunitaire, ils en profitent pour ajouter un lien vers l'un de leurs produits riches en vitamine C par exemple. Ceci était le cas pour 2 des 3 non-conformités relevées pour les exploitations luxembourgeoises.

Conclusion

Peu de non-conformités en relation directe avec le Coronavirus ont été relevées pour les exploitations luxembourgeoises. Par contre, cette recherche a permis de relever d'autres non-conformités sur des allégations non-autorisées.

Il n'est pas exclu que de nouveaux articles sur le Coronavirus vont apparaître ou que certains sites internet ou blogs n'ont pas encore été contrôlés.

Les recherches généralisées avec des mots clés continuent pour le moment.

Division de la sécurité alimentaire		7A rue Thomas Edison L-1445 Strassen		(352) 2477 5620 (352) 2747 8068 e-mail : secualim@ms.etat.lu
CaV/LZ/FC/	Publication 30/04/2020	Mise à jour : 30/04/2020	DOC-174 Rev00	Page 2/2